

LES PARTENAIRES

- ARS (Délégation Départementale du Puy-de-Dôme)
- Éducation Nationale (les services de l'Inspection Académique et les établissements scolaires)
- MDPH et les équipes de suivi de scolarisation
- CRA Auvergne(Centre Ressource Autisme)
- Établissements et services médicosociaux (CAMPS, IME, SESSAD, SESSAD pro, structures spécialisées pour adultes, équipes mobiles autismes...)
- Les professionnels du secteur sanitaire
- Les professionnels libéraux conventionnés par le pôle (psychologues, orthophonistes, psychomotriciens...)

CONTROLE ET TARIFICATION

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation Départementale du Puy-de-Dôme
60, avenue de l'Union Soviétique
63057 Clermont-Ferrand

LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- Educateur spécialisé chargé de coordination
- Accompagnant éducatif et social
- Psychologue

Ces professionnels possèdent des connaissances affirmées pour l'accompagnement des personnes porteuses de troubles du spectre de l'autisme et sont formés à l'éducation structurée et aux recommandations de bonnes pratiques (HASANESM).

NOUS CONTACTER

 **04 73 24 33 30**

areram.edouardseguin@yahoo.fr

- **Siège administratif et direction :**
IME E. Seguin
11, rue de l'Ancien Couvent
Pompignat
63119 Châteaugay
- **Adresse du service - équipe de suivi:**
ALTERIS
10, Rue de l'Enclos
63800 Cournon-d'Auvergne

Ne pas jeter sur la voie publique. Impression IME E. Seguin



ARERAM

ALTERIS



Pôle de

Compétences et de Prestations

Externalisées

PCPE

L'Embellie

*À destination des enfants,
adolescents et jeunes adultes
porteurs de troubles du spectre
autistique*

LE CONTEXTE DE CRÉATION

La création du pôle de compétences et de prestations externalisées de l'agglomération de Clermont-Ferrand qui ouvrira ses portes en janvier 2017 est issue de la **collaboration de 2 associations** :

- **ARERAM** : siège au 155 avenue Jean Lolive 6^{ème} étage 93500 Pantin
- **ALTERIS** : siège au 24 rue de Serbie 63000 Clermont-Ferrand

Cette réponse ouverte et solidaire s'inscrit dans la démarche « une réponse accompagnée pour tous » et dans la mise en œuvre du rapport « zéro sans solution » établi par Denis PIVETEAU.

LES OBJECTIFS

- Coordonner le parcours du jeune afin d'éviter les ruptures
- Construire et soutenir un parcours de scolarisation
- Proposer une guidance familiale par un soutien aux aidants familiaux
- Préparer et accompagner l'orientation et l'admission dans un établissement ou un service adapté à ses besoins

POUR QUI ?

Enfants, adolescents, et jeunes adultes souffrant de

Troubles du Spectre Autistique (TSA) :

- de 3 à 20 ans
- de la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand
- prioritairement les jeunes sur liste d'attente en SESSAD
- autres admissions possibles : jeunes en liste d'attente en IME, jeunes ne bénéficiant d'aucune proposition d'accompagnement

LES TYPES D'INTERVENTIONS

Des interventions :

- En milieu scolaire
- Sur les lieux de vie de l'enfant

Un suivi par des professionnels qualifiés

Des entretiens

avec les parents et les aidants familiaux

LES MODALITÉS D'ADMISSION

- Par **notification de la CDAPH** (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
- Par une **sollicitation directe**. Une évaluation fonctionnelle pourra être mise en œuvre. La famille sera invitée parallèlement à déposer un dossier de demande de notification auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

LES PRESTATIONS

- Évaluation de la situation
- Détermination des besoins du jeune par une évaluation fonctionnelle
- Élaboration et mise en œuvre de programmes éducatifs structurés
- Interventions thérapeutiques ponctuelles et ciblées (Psychologue, Orthophoniste, Psychomotricien...)
- Soutien du jeune à l'école et de l'équipe enseignante